

Reconnaissance

d'état de catastrophe naturelle

Après avoir été alertée par nombre d'albigeois, le Maire d'Albi Stéphanie Guiraud-Chaumeil a déposé auprès des services de l'État une demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle afin que nos concitoyens victimes de ces phénomènes de fissurations sur leurs biens immobiliers puissent être accompagnés par leurs assureurs.

Par arrêté interministériel en date du 18 juin 2024, publié au journal officiel du 2 juillet 2024, notre commune est reconnue sinistrée pour la période courant du 1er octobre au 31 décembre 2023.

Les victimes disposent de 30 jours à compter de la publication de cet arrêté pour déclarer leurs désordres à leur assureur.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE